



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2019/066

Genève, le 21 novembre 2019

CONCERNE :

EL SALVADOR

Nouveau portail pour les permis et certificats CITES

1. La présente notification est publiée à la demande d'El Salvador.
2. El Salvador informe les Parties qu'à partir du 13 septembre 2019, les permis et certificats CITES seront traités par l'intermédiaire du Portail CITES d'El Salvador où les usagers peuvent présenter leurs demandes en ligne. Le certificat/permis est imprimé en dimension 8.5" x 11". Les impressions seront en blanc, comme l'original et El Salvador fournira une copie jaune comme preuve pour l'utilisateur et une copie verte pour les archives du bureau CITES d'El Salvador.
3. L'original contient des lignes fines où l'on peut lire AUTORIDAD ADMINISTRATIVA CITES REPÚBLICA DE EL SALVADOR, le timbre humide est apposé dans la case 6 et le timbre sec dans la case 13, entre la signature et le cachet.
4. Cette procédure ne remplace ni ne dispense des mesures applicables à l'émission des permis/certificats. La nouvelle présentation tient compte des recommandations des résolutions portant sur les permis et certificats ; toutefois, si vous souhaitez faire une observation sur cette présentation, veuillez contacter l'autorité administrative d'El Salvador : rigoberto.soto@mag.gob.sv et andrea.chinchilla@mag.gob.sv.
5. Sur le forum fermé en ligne de la CITES, réservé aux autorités administratives, vous trouverez une copie de chacune des signatures, des timbres et de la nouvelle présentation.